

Décret

Générale

colonial

# Décret n° 18-450-1934 Réduction du nombre des gouverneurs des colonies.

n° 18-450-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 avril 1934

Numéro JO  
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro  
31 mai 1934

## VISAS

**Vu** la loi du 20 mars 1932

**Vu** les décrets du 4 avril 1934 et le décret du 6 avril 1934 portant application aux colonies des dispositions des décrets du 4 avril 1934 précités, rendus en exécution de l'article 36 de la loi du 28 février 1934

**Vu** le décret du 21 juillet 1921 portant organisation du corps des gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies

**Vu** le sénatus-consulte du 3 mai 1854

Sur la proposition du Ministre des colonies,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Le nombre des gouverneurs est ramené à l'effectif réglementaire, par suppression immédiate de dix unités.

### Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**ALBERT LEBRUN.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Pierre LAVAL.**